

Surveillant, surveillante, agenouillez vous !

Comme vous le savez notre Direction a tenu récemment des « réunions de synthèse » avec les différentes équipes 3/2 et brigades 12 h, enfin réunions si l'on peut employer ce terme ...

Après nous avoir parlé pendant de longues minutes de la Gestion Déléguée ainsi que du budget établissement, sujets ne présentant que peu d'intérêt pour le personnel, la réunion s'est vite transformée en recadrage pour les agents.
Le tout présidé par le Chef de Détention qui fera un rappel au code de déontologie en s'appuyant sur des notes de services tout juste réchauffées.

Notre chère Directrice ainsi que son chef de détention nous feront l'éloge du port de l'uniforme mais aussi sur la réglementation des sacs en détention en demandant à leur personnel de bien vouloir se munir de sac transparent pour contrôle et empêcher ainsi tout trafic ou corruption avec la population pénale soit disant ou alors serait-ce une volonté de pouvoir une fois de plus asseoir une autorité et mépriser un peu plus son personnel ?

Chacun des sacs est soumis au contrôle du bagage X cela implique donc qu'en plus de ne pas avoir confiance en ses agents de détention, Madame la Directrice n'en accorde pas davantage aux agents portiers.

Dans cette situation de défiance manifeste nous proposons que notre chère gouvernante contrôle elle-même tous les sacs de son personnel.

Nous proposons qu'elle contrôle également les effets destinés à nos chers pensionnaires afin d'éviter toutes collusions entre les familles et un personnel indélicat.

A titre d'info, statistiquement les personnels de direction sont plus souvent mis en cause que les personnels de surveillance.

Mais ne vous inquiétez pas chers collègues les intervenants extérieurs eux ont le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement avec ce qu'ils désirent comme sac car ils ont la chance de ne pas faire parti de l'AP et ne sont donc pas soumis à cet autoritarisme.... c'est beau !!!!!

Alors à quoi bon, Madame la Directrice, mettre une note dans le SAS piétons stipulant que toutes personnes entrant dans vos murs doivent être en conformité avec le règlement de l'Établissement ?

Et puis il y a Monsieur le chef de détention qui lui, ne souhaite plus que vous déposiez vos effets personnels dans les casiers prévus à cet effet au niveau de la porte d'entrée car ceux-ci sont bien trop demandés et utilisés par les agents, quelles solutions propose-t-il ?

Bien évidemment aucune, c'est à l'agent de prendre ses dispositions .

Inutile je présume de vous faire un résumé sur les sanctions encourues vous connaissez tous et toutes la réponse de notre Directrice .

Dernier point approché, le port des bijoux, là aussi, c'est l'hôpital qui se fou de la charité :

Comment osez vous demander à un agent de respecter le droit de porter juste une montre et une alliance quand vous même monsieur vous arborez des bijoux à vos poignets ainsi que d'imposantes chevalières sur vos deux mains !!!!!

Alors si nous devons respecter le règlement et divers notes de service, et autres consignes dictées par monsieur Le Directeur Interrégionale que vous appliquez consciencieusement, sachez que nous appliquerons aussi le règlement intérieur à l'encontre de la population pénale qui je pense sera moins réceptive que vos agents mais chacun prendra ses responsabilités.

Force Ouvrière s'étonne du rappel de telles mesures qui intervient peu de temps avant la visite de l'Inspection Territoriale à l'Établissement, coïncidence j'en doute sûrement par peur de ne pas remplir toutes les petites cases .

Force Ouvrière s'insurge de la répression effectuée à l'encontre des collègues et d'un laxisme navrant envers la population pénale.

Force Ouvrière continuera Madame la Directrice à dénoncer votre répression et votre incompétence en management envers les collègues.

Châteauroux, le 14 Décembre 2020,

**Pour le bureau Local
le secrétaire local
P. PICAT**